

BULLETIN MUNICIPAL 2021

LE MOT DU MAIRE

Chères habitantes, chers habitants de Saint Jean Lherm,

Après une année si éprouvante pour la plupart d'entre nous, je voudrais vous souhaiter en mon nom et celui du Conseil Municipal une très Belle et Heureuse Année 2021 à vous tous ainsi qu'à vos proches. Préservez-vous pour que demain nous partagions à nouveau ces moments qui nous manquent tant actuellement !

Permettez moi aussi une pensée toute particulière pour les habitants de Saint Jean Lherm souffrants ou qui ont été endeuillés en ce début d'année 2021, à qui nous transmettons tous nos encouragements.

Très Bonne Année à vous toutes et tous !

Une équipe à votre écoute et votre service



- ◆ **Eliséo Bonneton (Technicien retraité), Maire**
- ◆ Marie Christine Decosterd (Ingénieur), 1ère Adjointe,
- ◆ Eric Cogo (Ingénieur de Recherche Oncôpole), 2ème Adjoint,
- ◆ Jacques Gasc (Exploitant agricole), 3ème Adjoint,
- ◆ André Aubaret (Chargé de mission au CHU Toulouse), Conseiller Municipal,
- ◆ Jean Marc Bragatto (Entrepreneur de travaux agricoles), Conseiller Municipal,
- ◆ Christian Fougeroux (Musicien retraité de l'Orchestre du Capitole), Conseiller Municipal,
- ◆ Damien de Laforcade (Avocat), Conseiller Municipal,
- ◆ Régine Nardini (Infirmière), Conseillère Municipale,
- ◆ Sylvie Perrin (Secrétaire médicale), Conseillère Municipale,
- ◆ Christian Py (Entrepreneur du bâtiment), Conseiller Municipal.

SOMMAIRE :

◆ Le mot du Maire	1
◆ Une équipe à votre écoute et à votre service	1
◆ Le Conseil Municipal et le rôle des élus dans les commissions communales et intercommunales	2
◆ Le Communauté des communes des coteaux du Girou (C3G)	4
◆ Les projets à venir pour la commune	5-6
◆ Le budget 2019 et taxes communales	6
◆ Vie associative	7
◆ Le Saviez vous ?	7
◆ Informations pratiques	8

MAIRIE :

HORAIRES D'OUVERTURE:

(HORS PÉRIODE COUVRE-FEU)

- ◆ Jeudi : 15h-19h
- ◆ Vendredi : 16h-19h
sauf jours fériés

Téléphone Mairie : 05.61.84.29.09

Comité de rédaction : Marie Christine Decosterd, Andre Aubaret, Sylvie Perrin, Eric Cogo, Eliseo Bonneton

*CONSEIL MUNICIPAL ET ROLE DES ELUS DANS LES COMMISSIONS COMMUNALES***Fonctionnement du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal est formé de 11 conseillers (ères) dont la majorité siège aussi en tant que délégués dans des commissions de la C3G même si seul le Maire vote au Conseil Communautaire de la C3G. Le maire est secondé par trois adjoints. Chaque élu porte une voix lors des votes. Le maire convoque le Conseil Municipal au minimum 5 fois par an. Toutefois des réunions informelles ont lieu, lorsqu'un sujet complexe mérite d'être étudié plus précisément. Les réunions du Conseil Municipal sont ouvertes au public, même si l'assistance doit être silencieuse et ne pas prendre part aux votes des délibérations. Les dates des Conseils Municipaux sont affichées en Mairie (à gauche avant l'entrée sous le petit porche)

Les Commissions Communales

Le Conseil Municipal a mis en place des commissions dans le but de se repartir les dossiers à traiter en utilisant au mieux ses compétences internes. Une commission est en charge d'un domaine de compétence. Elle est composée d'un (e) Coordinateur/Coordinatrice nommé (e) et de membres et a pour mission de préparer les dossiers pour permettre au Conseil Municipal de prendre les décisions plus facilement et plus rapidement. Après les élections, 4 principales commissions communales ont été mises en place :

- **Commission Appel d'offres :**

Coordinateur : Eliséo Bonneton.

Membres Titulaires : Eliséo Bonneton, Marie Christine Decosterd, Eric Cogo, Christian Fougeroux.
Membres Suppléants : Jacques Gasc, Damien de Laforcade, Régine Nardini.

Missions :

- ♦ Etudier les appels d'offres (Avantages/Inconvénients),
- ♦ Consolider une position avant de la soumettre au vote du Conseil Municipal (CM)

- **Commission Travaux :**

Coordinateur : Marie-Christine Decosterd.

Membres : Damien de Laforcade, Jacques Gasc, Eric Cogo, Christian Py, Jean Marc Bragatto.

Missions :

- ♦ Prendre connaissance du contenu de chaque Cahier Des Charges (CDC),
- ♦ Préparer les différents scénarii pour la réalisation des travaux,
- ♦ Suivre les travaux et identification des écarts / au CDC,
- ♦ Valider la facturation avec la commission "Finances" (par rapport à l'état d'avancement),
- ♦ Réceptionner les travaux et en vérifier le bon achèvement,
- ♦ Communiquer au CM, l'état d'avancement des travaux en cours,
- ♦ Gérer les avenants (prendre en compte les nouveaux besoins qui seront soumis au CM),
- ♦ Prise en charge de la sécurité du village

Les Commissions Communales (suite)

• Commission Finances :

Coordinateur : Eliseo Bonneton

Membres : Eliseo.Bonneton, Eric Cogo, Marie Christine Decosterd, Damien de Laforcade.

Missions:

- ◆ Etudier le financement d'un projet (recherche Subvention , étude de prêt),
- ◆ Elaborer le budget communal,
- ◆ Recenser les bilans comptables des associations subventionnées par la commune,
- ◆ Présenter l'état du budget au CM (trimestriel),
- ◆ Présenter l'état du budget pour chaque projet ,

• Commission Communication:

Coordinateur : André Aubaret.

Membres : Marie Christine Decosterd, Sylvie Perrin, Eric Cogo.

Missions :

- ◆ Gérer la communication de la commune,
- ◆ Réalisation et mise à jour du site internet,
- ◆ Rédaction et mise en page du Bulletin Municipal,
- ◆ Relation avec le correspondant de La Dépêche,
- ◆ Relation avec la commission Communication de la C3G

Les Commissions Intercommunales

Les Conseillers Municipaux de Saint Jean Lherm ont aussi un rôle au sein de l'intercommunalité ou en tant que délégués, ils interviennent dans les diverses commissions intercommunales:

- ◆ Commission Tourisme/Culture : Marie Christine Decosterd, Jacques Gasc et Christian Fougeroux,
- ◆ Commission Social/ Personnes âgées : Régine Nardini et Eliseo Bonneton,
- ◆ Commission Ordures ménagères : Christian Py et Marie Christine Decosterd,
- ◆ Commission Développement économique et Communication Eric Cogo et André Aubaret,
- ◆ Commission Scot et Urbanisme : Eliseo Bonneton et, Marie Christine Decosterd,
- ◆ Commission Enfance Jeunesse 3/18 ans : Sylvie Perrin et Jean Marc Bragatto,
- ◆ Commission Petite Enfance 0/3 ans : Sylvie Perrin et Jean Marc Bragatto,
- ◆ Commission Aménagement du territoire : Marie Christine Decosterd et Elie Bonneton,
- ◆ Commission Finances et Transfert de charges : Marie Christine Decosterd, Eric Cogo et Elie Bonneton,
- ◆ Commission Voirie équipements travaux : Marie Christine Decosterd, Jacques Gasc et André Aubaret

APPLICATION PANNEAU POCKET



Nous vous encourageons à télécharger rapidement l'application gratuite Panneau Pocket. Ainsi vous recevrez en temps réel sur votre téléphone des notifications dès que la Mairie publie une information concernant la vie de notre commune.

LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DES COTEAUX DU GIROU (C3G):

La commune de Saint Jean Lherm est adhérente à la C3G qui est un établissement public de coopération intercommunale. Ses compétences ne se substituent pas à celles de la commune mais sont complémentaires. Elles sont les suivantes :

- ◆ Aménagement de l'espace: Scot (Schéma de Cohérence Territoriale) et zones d'activités (ZA) avec la création de ZA, politique locale du commerce, et promotion du tourisme,
- ◆ Urbanisme avec le traitement des permis de construire,
- ◆ Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,
- ◆ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI),
- ◆ Elaboration et suivi d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) avec la protection et la mise en valeur de l'environnement , le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de l'énergie,
- ◆ Action sociale d'intérêt communautaire,
- ◆ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire,
- ◆ Création, aménagement et entretien de voirie communale,
- ◆ Politique du logement et du cadre de vie,
- ◆ Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville dans le cadre de la politique de la ville,
- ◆ Création, mise en place, gestion et suivi d'un Système d'Information Géographique (en matière d'outils informatiques cadastraux),
- ◆ Elaboration de plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE),



Quelques actions plus spécifiques :

- ◆ En matière de déchets ménagers et assimilés, le suivi de l'ancienne décharge de Drémil-Lafage et Ville-neuve-lès-Bouloc
- ◆ En matière de tourisme avec l'aménagement, la gestion et l'entretien d'une base de loisirs autour des lacs Balermes et Laragou, les chemins de randonnée (création, la sauvegarde, la réhabilitation et l'entretien, le maillage), l'aménagement et l'équipement des chemins de randonnée, l'élaboration de cartes et plans des itinéraires de ces chemins,
- ◆ Organiser un service de transports de type navette au profit des jeunes, afin de favoriser et de faciliter leur fréquentation aux clubs sportifs intercommunaux et leur participation aux rencontres et manifestations sportives communautaires,
- ◆ En matière d'actions d'améliorations esthétiques des lieux publics
- ◆ En matière d'action sociale, avec le soutien financier à l'Association Familiale et Cantonale (AFC),
- ◆ En matière de culture, avec un soutien logistique ou financier des manifestations dont le rayonnement contribue à l'essor et à l'image du territoire, et organiser, pour certaines actions culturelles, un service de transport de type navette destiné à favoriser la participation du plus grand nombre,
- ◆ En matière d'assainissement, avec le contrôle des installations d'assainissement autonomes



Pour cela, 29 agents mènent à bien ces missions. A ces missions, sont attachés des conseillers communautaires qui sont des élus des 18 communes (21000 habitants) de la C3G et qui fonctionnent en commissions. Au sein d'une commission, les élus font des propositions et travaillent sur des sujets précis ; ces propositions sont ensuite présentées par les vices présidents au Conseil Communautaire qui prend les décisions.

Dans les commissions, chaque délégué porte une voix lors des votes dans les commissions ; au niveau du Conseil Communautaire, le nombre de voix est fonction de la population que les élus représentent. Pour la commune de Saint Jean Lherm, ce nombre est de 1.

LES PROJETS A VENIR POUR LA COMMUNE

Les principaux projets de l'équipe municipale dans le mandat à venir

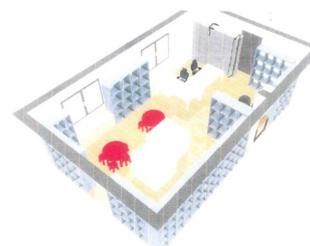
Plusieurs projets ont été identifiés pour le mandat en cours. Leur réalisation dépendra évidemment des finances de notre commune, des subventions accordées et seront échelonnés (si retenus) sur la totalité de la durée du mandat.

- ◆ Rénovation de la Bibliothèque,
- ◆ Réhabilitation du système de chauffage et d'éléments intérieurs dans la salle des fêtes (cuisine, éclairage et cablages électriques)
- ◆ Rénovation de l'éclairage public au centre du village dans un souci d'économie d'énergie,
- ◆ Restauration de l'intérieur de l'Eglise et chauffage associé,
- ◆ Création d'un trottoir et de places de parking dans la zone reliant le monument au mort au cimetière ,
- ◆ Création de cheminements doux dans les espaces réservés du PLU,
- ◆ Aménagement de places de parking autour de l'atelier municipal,
- ◆ Création d'une aire de jeux pour les enfants,
- ◆ Pose de bâches incendies notamment dans la zone du Laragou,

La rénovation de la Bibliothèque

Parmi les projets cités précédemment, la rénovation de la Bibliothèque constitue le projet le plus avancé à ce jour et pour lequel, notre commune a déjà reçu les subventions du Département et de la Région à hauteur de 50% du montant total des travaux. Nous attendons encore la réponse de l'état (Subvention DETR) qui devrait venir s'ajouter aux deux subventions précédentes. Nous espérons les travaux terminés fin février et lorsque ceux-ci seront finalisés, nous organiserons une journée porte ouverte pour la réouverture si la situation sanitaire le permet. En attendant vous pouvez toujours consulter le site: bibliotheque-saintjeanlherm.fr

Vue face aux fenêtres



Réhabilitation du système de chauffage et d'éléments intérieurs dans la salle des fêtes

Le deuxième projet dont nous espérons la réalisation au cours de l'année 2021 concerne l'isolation de notre salle des fêtes et le remplacement du système actuel de chauffage au gaz.

En effet, dans un souci d'économie d'énergie et de confort mais aussi parce que le système existant ne répondait plus complètement aux exigences requises pour les établissements recevant du public (ERP), la municipalité a décidé de confier à un bureau d'études (GV'ETUDES) un audit de l'installation existante et de préconiser une solution pour son remplacement. Ces études ont conduit à préconiser l'installation d'une centrale double flux thermodynamique avec remplacement des menuiseries existantes et rénovation de l'isolation du plafond permettant à la fois de répondre aux exigences des ERP et atteindre une économie d'énergie supérieure à 50%. Le devis a été établi et nous avons déposé fin décembre plusieurs demandes de subvention auprès de l'état (DSIL—Plan de relance), du Département et de la Région avec un démarrage des travaux attendus à la fin du premier semestre.



Restauration de l'intérieur de l'Eglise et chauffage associé

En 2010 certains travaux ont été entrepris et ont permis la rénovation des façades extérieures, la mise en place d'un drain périphérique extérieur, le dallage de la nef et du porche d'entrée, la restauration d'une partie des maçonneries intérieures, la mise aux normes de l'éclairage de sécurité...

La commune souhaite continuer cette rénovation spécifiquement sur les désordres d'étanchéité, les finitions intérieures et l'amélioration du confort des usagers. La Commune de Saint-Jean-Lherm entend confier à un maître d'œuvre compétent (architecte ayant des compétences en rénovation patrimoniale) une mission d'études de diagnostic afin de lui permettre, en tant que maître d'ouvrage, de décider en toute connaissance de cause, de réaliser les travaux à entreprendre pour poursuivre la réhabilitation de l'Eglise. Cette mission permettra d'appréhender aussi bien les travaux à entreprendre que leurs coûts. La commune a pour objectif de mener la phase d'études en 2021.



LE BUDGET 2019(dernier budget clôturé)

Il s'agit des dépenses et recettes de la commune réalisées durant l'année 2019

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	109396 €	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	155906 €
Remboursement d'emprunts	16213 €	Charges à caractère général	36552 €
Immobilisations corporelles	54789 €	Charges de personnel	42668 €
Immobilisations incorporelles	4024 €	Charges de gestion courante	50749 €
Subventions d'équipements versées	7867 €	Intérêts d'emprunts	2536 €
Investissement sous mandat	26503 €	FNGIR	23401 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	147787 €	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	192204 €
Subventions d'investissements	52443 €	Impôts locaux et taxes	133236 €
FCTVA	7718 €	Dotations de l'Etat	46550 €
Excédents de fonctionnement	50587 €	Recettes diverses	12418 €
Taxe d'aménagement	37039 €		

TAXES COMMUNALES

Les taux votés en 2020 pour Saint Jean Lherm par le Conseil Municipal, **sont identiques à ceux des années précédentes :**

Taxe d'habitation	Taxe du foncier bâti	Taxe du foncier non bâti
8.86%	11.80%	66.12%

VIE ASSOCIATIVE

Le Comité des Fêtes

Cette année, en raison de la situation sanitaire, les manifestations du Comité des Fêtes n'ont pu malheureusement être menées selon le programme établi au début de l'année. Les 2 Février et le 1^{er} Mars ont pu néanmoins être organisées les traditionnelles Poules au Pot avec le même succès que les années précédentes toujours très appréciées par les habitants de Saint Jean Lherm mais aussi par une population fidèle et toujours grandissante des communes environnantes. Le loto du 7 Mars ou le concours de belotte hebdomadaire ont connu eux aussi un vif succès jusqu'à la décision de stopper toute manifestation dans le respect des préconisations sanitaires. Pour les fêtes de Noël, le Comité des Fêtes a décidé d'offrir à toutes les familles de la commune des masques confectionnés par Murielle Sirie et nous tenons à les remercier sincèrement pour cette initiative.

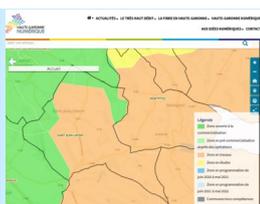
La fête de Noël

Cette année, et là aussi en raison de la crise sanitaire, le spectacle de Noël n'a pas pu être organisé. Aussi la municipalité a décidé d'offrir à tous les enfants (0-10 ans) des habitants de Saint Jean Lherm un livre adapté spécifiquement à chacun des âges.



LE SAVIEZ VOUS

La fibre



La fibre est en train de se développer sur notre commune. Les secteurs proches de Montastruc sont desservis les premiers. Les derniers secteurs desservis, le seront théoriquement en 2022. Nous avons reçu une information au sujet de la fibre et en voici des extraits :

- ◆ Comment connaître les dates de déploiements sur notre commune ?
 - Consulter le calendrier sur le site : hautegaronnenumerique.fr. Une carte interactive permet de faire une recherche avec votre adresse.
 - Attention : le fait qu'une zone soit ouverte à la commercialisation ne veut pas dire que l'ensemble des abonnés du secteur soient reliés à la fibre. L'éligibilité effective du domicile est vérifiable sur le site : fibre31.fr (fonctionne uniquement sur ordinateur et tablette). A ce jour aucune date précise n'a pu être communiquée pour les raccordements sur notre commune. Les travaux se font au « coup par coup » dans différents secteurs.
- ◆ Comment souscrire un abonnement ?
 - Tester son éligibilité sur fibre31.fr ; Une fois votre domicile éligible, vous devez choisir un fournisseur d'accès internet (un des 12 opérateurs : Orange, Free, Bouygues, SFR ...) et prendre rendez-vous

La voirie

La mairie a porté à la connaissance du Conseil Départemental (direction des voiries), il y a déjà plusieurs mois, l'état déplorable des routes départementales passant sur notre commune notamment les routes du Laragou et de Coussac. Toutefois le Conseil Départemental nous a informés récemment :

- ◆ Pour le D20c (route du Laragou), l'année 2021 verra les bas cotés stabilisés et l'année suivante le tapis de roulage sera refait,
- ◆ Pour la D87, (route de Coussac), étant donné que des travaux de réhabilitation de la conduite d'eau potable vont être réalisés dans les 2-3 ans à venir par le syndicat des eaux, cette voirie fera l'objet de réparations ponctuelles, tant que cette canalisation ne sera pas changée.

INFORMATIONS PRATIQUES

Informations sur la cantine

Depuis 2010, le Conseil Municipal a décidé d'une participation à la cantine, en fonction du Quotient familial de chaque famille, comme cela se pratique dans la majorité des municipalités, Les foyers dont les enfants sont scolarisés en maternelle ou élémentaire devront, pour bénéficier de l'aide municipale, apporter en mairie leur dernière déclaration d'impôt, le document CAF et les reçus de cantine.

Numéros d'Urgence

- Gendarmerie : 17
- Pompiers : 18
- SAMU : 15 ou 05.61.49.33.33
- Dépannage d'urgence EDF : 08.10.33.30.81
- Dépannage d'urgence GDF : 0810.43.30.81
- Dépannage d'urgence Eau (VEOLIA) : 08.11.90.29.03
- Dépannage d'urgence ligne téléphonique fixe (France Telecom) : 1013
- Animaux errants, perte ou vol d'un animal, enlèvement d'animaux morts contactez la Mairie ou la Gendarmerie de Montastruc au 05.34.26.02.05

Assistants Maternelles de Saint Jean Lherm

GOMEZ Nathalie, route de Lavaur, 06.88.73.95.30
SERIEYS Ando, la Bourdette, 05.61.84.82.64

Tarifs de location de la salle des fêtes aux habitants de Saint Jean Lherm, tarifs 2021

Week end: 200€ Journée: 125€ Soirée: 50€

Recensement citoyen

Bientôt 16 ans: Pensez au recensement citoyen!!

Pour vous enregistrer, deux possibilités:

- Internet: www.defense.gouv.fr/jdc
- A la mairie

Attention: l'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Gratuité des transports publics pour les personnes âgées de + de 65 ans

Pour les personnes non imposables, rendez vous à la Mairie muni d'une photo d'identité récente et d'une pièce d'identité pour remplir le formulaire de demande de gratuité des transports publics

Carte d'Identité

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de 5 ans concerne :

- les nouvelles cartes d'identités sécurisées délivrées à partir du 1er Janvier 2014 à des personnes majeures,
- Les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 Janvier 2004 et le 31 Décembre 2013 à des personnes majeures

Attention toutefois : tous les pays n'acceptent pas le principe de carte d'identité périmée mais dont la validité est prolongée de 5 ans. Nous vous encourageons donc à contacter la secrétaire de mairie de Montastruc en fonction des pays dans lesquels vous souhaitez vous rendre.

Commandes de fioul groupées

Si vous souhaitez bénéficier de cette prestation, pensez à communiquer à la secrétaire de Mairie avant fin Mai le volume de votre commande (en litres), le type de fuel pour votre chaudière (fuel standard ou fuel de qualité améliorée), votre adresse et votre numéro de portable.

Nous prévoyons de programmer une prochaine commande groupée pour le mois de Mars/Avril de l'année 2021.

Etat Civil

Naissances :

Noam, Marcel, Jean Rabal, le 17 Mars 2020,

Mariages :

Claire, Annie, Pascale Julia et André Aubaret le 29 Aout 2020,

Décès :

Jean Louis, Gabriel Guibbal le 17 Juin 2020,
Jean, Roger, Claude Py le 10 Aout 2020